



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°002**

**PUBLIÉ LE 03 JANVIER 2023**

# Sommaire

## **Sous-préfecture de Cambrai/ bureau du cabinet des sécurités / pôle représentation de l'État**

- . arrêté préfectoral du 02 janvier 2023 accordant la médaille d'honneur du travail de l'arrondissement de Cambrai à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2023

## **Direction interdépartementale des routes Nord**

- . décision du 02 janvier 2023 portant délégation de signature à ses collaborateurs en matière indemnitaire
- . arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel
- . arrêté préfectoral du 02 janvier 2023 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés, et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord**

- . récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne SAP / 911665732  
Siret : 91166573500013 Les jardins d'Antoine



**Arrêté préfectoral du 2 janvier 2023**

**accordant la médaille d'honneur du travail  
de l'arrondissement de Cambrai**

**Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Toute demande relative à cet arrêté doit être adressée par messagerie à  
l'adresse suivante :**

**[sp-medailles-cambrai@nord.gouv.fr](mailto:sp-medailles-cambrai@nord.gouv.fr)**

**ou par courrier à  
Sous-préfecture de Cambrai  
Bureau du cabinet des sécurités  
Pôle représentation de l'État  
Services des distinctions honorifiques  
3, place Fénelon  
59407 Cambrai**

**Direction  
Interdépartementale  
des Routes Nord**

**Décision du directeur interdépartemental des routes Nord portant  
délégation de signature à ses collaborateurs en matière indemnitaire**

**Le directeur interdépartemental des routes Nord**

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord,

**DÉCIDE**

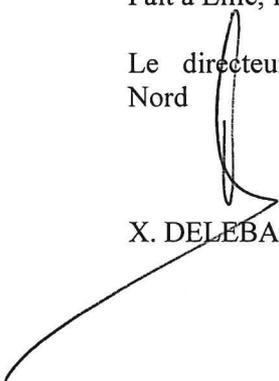
**Article 1er** : Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions indemnitaires prises en application de l'article 16 du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 susvisé, à :

- M. Jérôme DESCAMPS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Marie DUBREUX, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Pascal LEMAIRE, attaché d'administration de l'État, responsable de la cellule ressources humaines à la direction interdépartementale des routes Nord.

**Article 2** : Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **02 JAN. 2023**

Le directeur interdépartemental des routes  
Nord



X. DELEBARRE

**Direction  
Interdépartementale  
des Routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord  
pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel**

**Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;  
Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-Francois LECLERC préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Hauts de France, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 2 février 2022 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord  
Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes du Nord,

**ARRETE**

**Article 1er** : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er de l'arrêté du 19 juillet 2021 susvisé sera exercée dans l'ordre suivant par :

- M. Jérôme DESCAMPS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée.
- Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée ;

**Article 2** : Délégation de signature est consentie à l'effet de signer les ordres de mission sur le territoire national ;

Ainsi qu'en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie pour signer les ordres de mission internationaux valables pour les déplacements d'une journée ; dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord
- M. Thomas COURBON, chef du service des politiques et techniques ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Benoît GRAPARD, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;

**Article 3** : Délégation de signature est consentie à Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, à M. Pascal LEMAIRE, responsable de la cellule RH, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion du personnel listés dans les sections de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021.

**Article 4** : Délégation de signature est consentie à l'effet de signer les actes courants en matière de gestion du personnel :

- Congés annuels ;
- Autorisations spéciales d'absence, sous réserve de production de justificatif ;

concernant les agents placés sous leur autorité et dans le cadre de leurs attributions respectives :

- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale
- M. Thomas COURBON, chef du service des politiques et techniques ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Benoît GRAPARD, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Christine SAZY-HERCENT, responsable de la cellule communication ;

- M. Vincent TRITON, responsable de l'Équipe spécialisée Travaux (EST);
- M. Frédéric CAMUS, adjoint au responsable de l'Équipe spécialisée Travaux ;
- M. Yvon THIRE, responsable du site de Beauvais de l'EST ;
- Mme Martine ERBA, responsable du pôle pilotage et administratif du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Karine AGACHE, cheffe du pôle Environnement au service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Alain AUGUSTYNIAK, responsable du pôle études terrassement, chaussées, ouvrages d'art du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Daniel VITSE, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Maxime GRESSIER, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Marie CALIO, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Charlotte GENDRON, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Anne-Laure DUSART, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Partick MAERTEN, responsable du pôle tracé et équipement de la route du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- Mme Karine DAVIAUD, responsable du pôle administratif et financier du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Mme Laurence BLIN, en suppléance de la responsable du pôle administratif et financier du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Alexandre DAVIN responsable du pôle études chaussées terrassement du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Quentin PAQUIN, responsable par intérim du pôle études ouvrages d'art équipements du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Sébastien ANTONIO, chef du pôle travaux, référent méthode du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M Guillaume SALVAT, chef du pôle assainissement environnement tracé du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Hugo CERRONE, chef du pôle études ouvrages d'art équipements du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Charlelie BERTRAND, responsable de la cellule gestion des ouvrages d'art du service des politiques et techniques ;
- M. Luc BEAUDELOT, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
- Mme Alméria SENECAT, responsable de la cellule gestion de trafic du service des politiques et techniques ;
- M. Romain PLANCKE, responsable de la cellule matériel du service politiques et techniques ;
- Mme Annie COORNAERT, responsable de la cellule sécurité routière du service des politiques et techniques ;
- M. Cyril CHEVALIER, responsable de la cellule politiques de la route du service des politiques et techniques ;
- Mme Sandrine LAÏNE, responsable du pôle connaissance du patrimoine et SIG de la cellule politiques de la route
- M. Jean-François SALEMBIER, responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
- Mme Mandy LEPEZ, adjointe au responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
- Mme Lucie TAILLIEZ, responsable de la cellule prospective et conseil de gestion et responsable par intérim de la cellule achats, moyens généraux du secrétariat général ;
- M. Alain DIPRE, responsable du pôle moyens-généraux de la cellule achats, moyens généraux ;

- Mme Odile VIDAL-SAGNIER, responsable du pôle immobilier de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Vinciane DELTOMBE, responsable du pôle achats de la cellule achats, moyens généraux ;
- M. Pascal LEMAIRE, responsable de la cellule RH ;
- Mme Bénédicte NOYON, responsable du pôle formation de la cellule ressources humaines ;
- Mme Céline SUEUR, responsable du pôle gestion de proximité de la cellule ressources humaines ;
- Mme Leila FAHEM, responsable du pôle effectifs, promotions et mobilités de la cellule ressources humaines ;
- M. Laurent BOCQUILLON, responsable de la cellule prévention, hygiène et sécurité du secrétariat général ;
- M. Eddie GLOWACKI, responsable de la cellule informatique du secrétariat général ;
- M. Laurent GRANDJEAN, responsable du bureau de pilotage à l'arrondissement de gestion de la route secteur EST
- M. Fabien GENESSEAU, adjoint au responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Guillaume BETRANCOURT, responsable du bureau de pilotage à l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest
- M. Pierre BEAUVOIS, bureau de pilotage de l'arrondissement gestion de la route ouest ;
- M. Thomas LHEUREUX, chef du CIGT de Lille ;
- M. Stève DUPONT, adjoint au chef du CIGT de Lille ;
- M. Arnaud SAENEN, chargé du Pôle maintenance du CIGT de Lille
- M. Stéphane MILLE, chef du district littoral ;
- M Hugo DELPLACE, adjoint au chef du district Littoral ;
- M. Denis SELINGUE, adjoint au chef du district Littoral, responsable du pôle technique ;
- M. Franck BLARY, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- M. Stéphane LE PRIOL, chef du CEI de Peuplingues ;
- M. Hervé KIRKET, chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Yannick LAGIER, chef du CEI de Steenvoorde ;
- M. Adrien BRULEZ, chef du district de Lille ;
- Mme Anne-Sophie MONNIER, adjointe au chef du district de Lille ;
- M. Mehdi BURY, chef de CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Charly BLONDEZ, adjoint au chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Sébastien PECQUEUX, chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Alexandre FOURNET, adjoint au chef du CEI de Lille Ouest
- Mme Sylvie BOITEL, cheffe du district Amiens-Valenciennes ;
- M. Vincent DELINS, adjoint au chef du district Amiens-Valenciennes ;
- M. Didier JENDRZEZAK, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Christophe MONNIAUX, adjoint au chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Bruno BALAWADJER, chef du CEI de Dourges ;
- M. Silvio COMINOTTO, adjoint au chef du CEI de Dourges ;
- M. Emmanuel HERICOTTE, chef du CEI d'Amiens/Camon ;
- M. Gérald BRISSEZ, chef du CEI d'Arras/Duisans
- M. François-Xavier PAYER, chef du CIGT de Reims ;
- M. Giuseppe MALARA, chef du district Reims-Ardenne ;
- M. Antoine TELENTA, adjoint au chef du district Reims Ardenne ;
- M. Sébastien COTRET, chef du CEI de Charleville Mézières ;
- Mme Virginie CORNET, cheffe du CEI de Rethel ;
- M. Frédéric PARMENTIER, chef du CEI de Reims ;
- M. Olivier BECRET, chef du district de Laon ;
- Mme Élisabeth WITKOWSKI, adjointe du chef du district de Laon ;
- M. Lionel LHOTTE, chef de CEI de Soissons

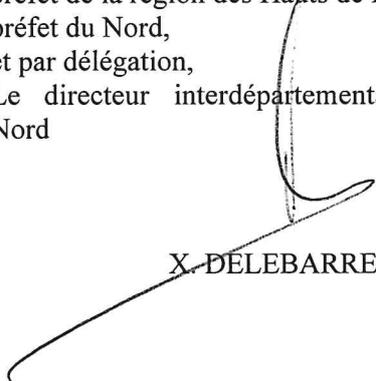
- M. Rosny LASSERE, chef du CEI de Nanteuil ;
- M. Thierry DEMOYENCOURT, chef du CEI de Laon ;
- M. Nicolas CLIQUENNOIS, chef du CEI d'Avesnes ;
- M. Olivier LEONARD, chef du CEI de Clermont/Breuil-le-Sec.

**Article 5** : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2022 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion de personnel.

**Article 6** : Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région des Hauts de France, préfet du Nord.

Fait à Lille, le **02 JAN. 2023**

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires routiers,  
préfet de la région des Hauts de France  
préfet du Nord,  
et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes Nord



X. DELEBARRE



**Direction  
Interdépartementale  
des Routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature  
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord  
pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés  
et  
pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses  
imputées sur le budget de l'État**

**Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;  
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-Francois LECLERC préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;  
Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 2 février 2022 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;  
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord ;  
Vu le protocole précisant l'organisation financière et comptable associant dans une démarche partagée les services prescripteurs dont la direction interdépartementale des routes Nord, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France et la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France signé le 5 janvier 2018 ;  
Vu la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes du Nord,

## ARRETE

**Article 1er** : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée, en matière d'ordonnancement secondaire et en matière de passation de marchés publics, aux articles 2 et 6 de l'arrêté du 19 juillet 2021 susvisé sera exercée par :

- M. Jérôme DESCAMPS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord.

**Article 2** : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de :

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 90 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Marie DUBREUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de fonctionnement courant liés aux approvisionnements généraux et l'immobilier.
  - M. Thomas COURBON, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service des politiques et des techniques de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien, d'équipement de la route et de sécurité routière.
  - M. Romain BONHOMME, conseiller d'administration de l'écologie, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Est.
  - M. Benoît GRAPARD, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
  - Mme Sophie ZIOLKOWSKI, ingénieur divisionnaire des TPE, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
  - Mme Gladys VANHEMELSDAELE, ingénieur divisionnaire des TPE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
  - Mme Solveig MASSE, ingénieur en chef des TPE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien et d'équipement de la route de la compétence de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
  - M. Frédéric JACQUES, ingénieur en chef des TPE, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien et d'équipement de la route de la compétence de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;

**Article 3:** Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 20 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Christine SAZY-HERCENT, responsable de la cellule communication ;
  - M. Pascal LEMAIRE, responsable de la cellule RH ;
  - M. Eddie GLOWACKI, responsable de la cellule informatique du secrétariat général ;
  - Mme Lucie TAILLIEZ, responsable de la cellule prospective et conseil de gestion et responsable par intérim de la cellule achat, moyens généraux du secrétariat général ;
  - M. Alain DIPRE, responsable du pôle moyens généraux du secrétariat général ;
  - M. Laurent BOCQUILLON, responsable de la cellule prévention, hygiène et sécurité du secrétariat général ;
  - M. Luc BEAUDELLOT, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
  - M. Charlelie BERTRAND , responsable de la cellule gestion des ouvrages d'art du service des politiques et techniques ;
  - Mme Annie COORNAERT, responsable de la cellule sécurité routière du service des politiques et techniques ;
  - M. Jean-François SALEMBIER, responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
  - Mme Mandy LEPEZ, adjointe au responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
  - M. Christophe QUERTANT ;
  - M. Cyril CHEVALIER, responsable de la cellule politiques de la route du service des politiques et techniques ;
  - Mme Alméria SENECAT, responsable de la cellule gestion de trafic, du service des politiques et techniques ;
  - M. Romain PLANCKE, responsable de la cellule matériel du service des politiques et techniques ;
  - M. François-Xavier PAYER, chef du centre d'ingénierie et de gestion de trafic de Reims ;
  - M. Thomas LHEUREUX, chef du centre d'ingénierie et de gestion du trafic de Lille ;
  - M. Stève DUPONT, adjoint du chef d'ingénierie et de gestion du trafic de Lille
  - M. Stéphane MILLE, chef du district Littoral ;
  - M Hugo DELPLACE, adjoint au chef du district Littoral ;
  - M. Denis SELINGUE, adjoint au chef du district Littoral, responsable du pôle technique ;
  - M. Adrien BRULEZ, chef du district de Lille ;
  - Mme Anne-Sophie MONNIER, adjointe au chef du district Lille ;
  - Mme Sylvie BOITEL, cheffe du district Amiens Valenciennes ;
  - M. Vincent DELINS, adjoint à la cheffe du district Amiens Valenciennes ;
  - M. Giuseppe MALARA, chef du district Reims Ardennes ;
  - M. Antoine TELENTA, adjoint au chef du district Reims Ardennes ;
  - M. Olivier BECRET, chef du district de Laon ;
  - Mme Elisabeth WITKOWSKI, adjointe au chef du district de Laon

- M. Vincent TRITON, responsable de l'Équipe spécialisée Travaux ;
- M. Frédéric CAMUS, adjoint au responsable de l'Équipe spécialisée Travaux ;
- M. Daniel VITSE, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Maxime GRESSIER, chef de projets du SIR Ouest ;
- Mme Marie CALIO, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- Mme Charlotte GENDRON, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- Mme Anne-Laure DUSART, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- M. Alain AUGUSTYNIAK, chef de projets du SIR Ouest ;
- Mme Karine AGACHE, cheffe de pôle du SIR Ouest ;
- M. Patrick MAERTEN, chef de pôle du SIR Ouest ;
- Mme Karine DAVIAUD, cheffe de pôle du SIR Est ;
- M. Alexandre DAVIN, chef de pôle au SIR Est ;
- M. Sébastien ANTONIO, chef de pôle au SIR Est ;
- Mme Virginie MAILLEY, cheffe de projets du SIR Est ;
- M. Guillaume SALVAT, chef de pôle au SIR Est ;
- M. Quentin PAQUIN, chef de projets du SIR Est ;
- M. Arthur DELFAUD, chef de projets du SIR Est ;
- M. Hugo CERRONE, chef de projets du SIR Est.

**Article 4** : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 4 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
  - Mme Bénédicte NOYON, responsable du pôle formation du secrétariat général ;
  - Mme Odile VIDAL-SAGNIER, responsable du pôle immobilier du secrétariat général ;
  - M. Laurent GRANDJEAN, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
  - M. Fabien GENESSEAU, adjoint au responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
  - M. Guillaume BETRANCOURT, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route ouest ;
  - M. Pierre BEAUVOIS, bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route ouest ;
  - M. Arnaud SAENEN, chargé du Pôle maintenance du CIGT de Lille
  - M. Nicolas CLIQUENNOIS, chef du CEI d'Avesnes ;
  - M. Olivier LEONARD, chef du CEI de Clermont/Breuil-le-Sec ;
  - M. Lionel LHOTTE, chef de CEI de Soissons ;
  - M. Thierry DEMOYENCOURT, chef du CEI de Laon ;
  - Mme Virginie CORNET, cheffe du CEI de Rethel ;
  - M. Frédéric PARMENTIER, chef du CEI de Reims ;
  - M. Sébastien COTRET, chef du CEI de Charleville Mézières ;
  - M. Gérald BRISSEZ, chef du CEI d'Arras / Duisans ;
  - M. Bruno BALAWADJER, chef du CEI de Dourges ;
  - M. Silvio COMINOTTO, adjoint au chef du CEI de Dourges
  - M. Emmanuel HERICOTTE, chef du CEI d'Amiens / Camon ;
  - M. Didier JENDRZEZAK, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
  - M. Christophe MONNIAUX, adjoint au chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;

- M. Medhi BURY, chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Charly BLONDEZ, adjoint au chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Sébastien PECQUEUX, chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Alexandre FOURNET, adjoint au chef du CEI de Lille Ouest
- M. Hervé KIRKET, chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Franck BLARY, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- M. Stéphane LE PRIOL, chef du CEI de Peuplingues ;
- M. Yannick LAGIER, chef du CEI de Steenvoorde ;
- M. Yvon THIRE, responsable du site de Beauvais de l'Équipe Spécialisée Travaux.

**Article 5** : En cas d'urgence impérieuse au sens de l'article R2122-1 du Code de la commande publique, délégation est donnée aux cadres de permanence désignés ci-après, à l'effet d'engager les dépenses et de signer tous les marchés publics et tous les actes qui s'y rattachent, durant leurs périodes de permanence respectives et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire pour faire face à cette urgence impérieuse :

- M. Jérôme DESCAMPS, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, directeur adjoint des techniques et de l'ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Thomas COURBON, chef du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Frédéric JACQUES, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route du secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Benoît GRAPARD, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Sophie ZIOLKOWSKI, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, adjointe à la cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;

**Article 6** : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus) ; cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021.

Cette habilitation recouvre le rôle de « gestionnaire » dans Chorus DT.

- M. Alain DIPRE ;
- Mme Annie REGNIER ;
- M. Bertrand COMBAZ ;

**Article 7** : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de valider dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus DT) les ordres de mission des agents après accord du supérieur hiérarchique.

Cette habilitation recouvre le rôle de « gestionnaire contrôleur » dans Chorus DT.

- M. Alain DIPRE ;
- M. Bertrand COMBAZ ;
- Mme Marie-Christine BONPAIN ;
- Mme Valérie ALBERTY ;
- Mme Marie CALIO ;
- Mme Anne LONGUEVAL ;
- Mme Martine ERBA ;

- Mme Karine DAVIAUD ;
- Mme Isabelle CARON ;
- Mme Nathalie BAUDE ;
- Mme Céline COUPPEY ;
- Mme Anne-Sophie MONNIER ;
- Mme Alexandra CARRON ;
- Mme Isabelle VAZZOLER ;
- Mme Agnès ROUSSEAUX ;
- Mme Nathalie BAUD'HUIN
- Mme Maryse CAPELLE ;
- Mme Christine DEJONGH ;
- Mme Nathalie GRAF ;
- Mme Valérie BART ;
- Mme Anaïs PIENNE ;

**Article 8** : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus). Cette habilitation recouvre le rôle de « saisisseur » dans Chorus Formulaire.

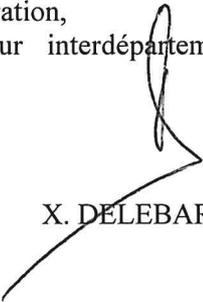
- Mme Béatrice LECLERC ;
- Mme Nathalie BAUD'HUIN
- Mme Maryse CAPELLE ;
- Mme Sylvie RIQUET VIEIRA ;
- Mme Nathalie GRAF ;
- Mme Christine DEJONGH ;
- Mme Marie-Laure SARA ;
- Mme Camille VILACA
- Mme Véronique KOS ;
- Mme Nathalie BAUDE ;
- Mme Isabelle CARON ;
- Mme Céline COUPPEZ ;
- M. Maxime THOMAS ;
- Mme Agnès ROUSSEAUX ;
- M. Valentin COEVOET ;
- Mme Anne-Marie DEROCH ;
- Mme Laetitia LOUIS CASTEL ;
- M. Daniel DEFRESNE ;
- M. Freddy SONTA
- Mme Laurence BLIN ;
- Mme Vanessa LAHOUSSINE ;
- Mme Martine ERBA ;
- Mme Florence DESTEIRDT ;
- Mme Laurence CORNARD ;
- Mme Aurore DROISSART ;
- M. Fabien MARGUERITE ;
- Mme Bernadette GLOVANIA ;
- Mme Emmanuelle BLONDEL ;
- Mme Valérie ALBERTY ;
- M. Cyrille GALLIN ;
- Mme Valérie DUBOIS.

**Article 9** : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2022 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État.

**Article 10** : Mme Marie DUBREUX, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord.

Fait à Lille, le **02 JAN. 2023**

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires  
routiers,  
préfet de la région des Hauts de France  
préfet du Nord,  
et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes  
Nord



X. DELEBARRE



Service SAP « Services à la Personne »

[ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr](mailto:ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr)

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
Enregistré sous le N° SAP 911665735**

**Siret : 91 166 573 500 013**

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la circulaire NOR ECO I 1907576 C du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne : déclaration et agrément des organismes de services à la personne ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel RICHARD, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Emilie MAMCARZ, de M. Olivier BAVIERE et de M. Jacques TESTA, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

.../...

.../...

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'Arrêté du 13 juillet 2022 portant modification de la subdélégation de signature de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités du Nord (délégation générale) ;

constate

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS du Nord - Site de Valenciennes, le 28/11/2022, par Monsieur Antoine PIGHI, en qualité de responsable, pour l'organisme « Les jardins d'Antoine » dont le siège social est situé 7, impasse Chemin des oiseaux - 59178 MILLONFOSSE.

### DECIDE

Art.1 – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été enregistré au nom de l'organisme «Les jardins d'Antoine» sis 7, impasse Chemin des oiseaux - 59178 MILLONFOSSE, sous le numéro SAP911665735.

Art. 2 – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la DDETS du Nord - Site de Valenciennes sous peine de retrait du récépissé. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation.

Art. 3 – Les activités déclarées, en mode prestataire, sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Petits travaux de jardinage.

Art. 4 - Les effets de la déclaration courent à compter du 28/11/2022 conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Art. 5 - L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du Travail.

Art. 6 - Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 02/01/2023

Pour le Préfet et par délégation  
Le responsable du service inclusion

  
Brahim BOUKFILEN

#### Voies et délais de recours :

En cas de contestation, la présente décision peut, dans les deux mois suivant sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord (DDETS) - Site de Valenciennes - Service SAP – Les Tertiales – Rue Marc Lefrancq – BP 90045 – 59301 Valenciennes cedex ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'économie - Direction Générale des Entreprises – Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet - 75703 PARIS cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux peut également être formé contre la décision initiale, dans un délai de deux mois à compter de la notification dudit rejet, devant le Tribunal administratif de LILLE, sis 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE cedex. Le Tribunal administratif peut également être saisi via l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).